

SD HOLDING
Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 1 709 443 €
Siège social : 19, rue Saint Nicolas - 85600 MONTAIGU VENDEE
RCS LA ROCHE SUR YON 919 921 361

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

L'an deux mille vingt-quatre et à la date mentionnée à la fin du présent procès-verbal au niveau de la signature électronique,

Monsieur Stéphane Guy François DURET,
Demeurant 28 bis, rue Marine Royale à MONTAIGU VENDEE (85600),

Propriétaire de la totalité des un million sept cent neuf mille quatre cent quarante trois (1 709 443) actions d'une valeur d'un euro (1€) euro nominal chacune, numérotées de 1 à 1 709 443, composant le capital de la société **SD HOLDING**, susdésignée,

Associé unique et Président de la Société **SD HOLDING**,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **transformation de la société en société à responsabilité limitée, conditions et modalités de cette opération ;**
- **transfert du siège social au 28 bis, rue Marine Royale à MONTAIGU VENDEE (85600) à compter de ce jour,**
- **adoption des statuts de la société sous sa forme nouvelle de SARL ;**
- **nomination d'un Gérant ;**
- **pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, constatant que toutes les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales pour la transformation inscrite à l'ordre du jour sont réunies, décide de la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter de ce jour, sans que cette transformation emporte création d'une personne morale nouvelle.

Sous sa forme actuelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

La société conservant sa personnalité juridique, continue donc d'exister, sous sa nouvelle forme, sans aucun changement dans son actif ni dans son passif, avec le même associé unique actuellement propriétaire de l'intégralité des parts composant le capital social.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 19, rue Saint Nicolas – 85600 MONTAIGU -VENDEE au **28 bis, rue Marine Royale à MONTAIGU VENDEE (85600)**, à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent et connaissance prise du projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée, l'associé unique adopte lesdits statuts, dont le texte demeurera annexé au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de Gérant de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Monsieur Stéphane Guy François DURET, demeurant 28 bis, rue Marine Royale à MONTAIGU VENDEE (85600), intervenant aux présentes qui déclare accepter lesdites fonctions et n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts de la société SD HOLDING.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Rédigé pour être conclu et signé par l'associé unique sous forme électronique en conformité avec les dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification des parties qui garantit l'identité du signataire et l'intégrité de l'acte. Le présent acte a la même force qu'un écrit.

Le présent procès-verbal sera reporté dans le registre des délibérations des assemblées générales de la société SD HOLDING.

Monsieur Stéphane DURET
Gérant associé
Signature

Stéphane DURET

Signé le 18/06/2024



Signé et certifié par **yousign** 